

BULLETIN INTERNE DE LIAISON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ELUS LOCAUX DU TARN



Editorial

Notre prochaine assemblée générale aura lieu le Samedi 3 juillet prochain à Graulhet.

A cette occasion nous aurons l'honneur et le plaisir d'accueillir Monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat, lequel sera invité à débattre avec les élus de la question de savoir quelle place occuperont demain les Maires, dans le processus de réorganisation territoriale.

Sujet d'importance qui ne manquera pas, j'en suis certain, de donner lieu à des échanges nourris.

J'espère vous y retrouver nombreux.

Je prends occasion de ces quelques lignes pour rappeler que lors de notre conseil d'administration du 23 mars dernier, il a été décidé à l'unanimité de venir en aide aux départements qui ont été touchés par la tempête Xynthia, ainsi qu'à Haïti, par le versement d'une somme de 10.000 euros à chacun.

Je remercie les collectivités qui spontanément avaient déjà pris l'initiative d'apporter leur aide.

S'il est réconfortant de constater que la solidarité nationale s'exprime, il est en même temps frustrant de constater qu'elle ne le fait, le plus souvent, qu'à l'occasion d'épisodes douloureux, alors même que c'est au jour le jour, et dans l'intérêt même de la survie de nos territoires, que ses bienfaits sont attendus.

Le Président,
Sylvain FERNANDEZ

Sommaire

<i>Commission Europe de l'AMF</i>	p1	<i>Cartographie du SDIS 81</i>	p4
<i>Fiscalité</i>	p2	<i>Chronique juridique</i>	p4
<i>Comptes rendus des conseils d'administration</i>	p3	<i>E-administration</i>	p4



Conseil d'Administration du lundi 26 avril 2010

Commission Europe de l'AMF

Instance de réflexion et de préparation des positions délibérées en bureau national, la commission «Europe» de l'AMF entend œuvrer depuis le dernier renouvellement municipal au rapprochement avec les principales institutions de l'Union européenne.

Représentant notre Association Départementale au sein de la commission, Sylvain Cals, Maire d'Arifat, a participé aux réunions de Strasbourg le 21 octobre 2009 et de Bruxelles les 8 et 9 février derniers. La Délégation de l'AMF (une trentaine d'élus) reçue au Parlement européen à Strasbourg a auditionné plusieurs députés européens français (Mmes S. Briard-Auconie, C. Lepage, B. Vergnaud et MM. S. Lefoll et K. Arif). Plusieurs sujets liés à l'actualité et aux perspectives notamment financières de l'après 2013 pour l'Union Européenne ont été abordés :

- l'attention des maires présents a été ainsi appelée sur le débat autour de l'avenir de la PAC avec la volonté française de voir le maintien d'une agriculture productive,

performante, tournée vers l'avenir et qui préserve les territoires ruraux. A été également mis en évidence le risque de voir la politique agricole devenir de moins en moins européenne et de plus en plus nationale à partir de 2013;

- La discussion engagée autour de la question des services publics locaux en Europe a ensuite révélé la nécessité d'anticiper sur les problèmes de maintien de ces services dans nos espaces ruraux et sur l'urgence de l'adoption d'un texte cadre communautaire, destiné à finaliser une approche européenne commune en la matière, tout en tenant compte de la spécificité française.

- Les maires présents ont enfin fait remonter auprès des députés européens leurs inquiétudes et leurs insatisfactions sur la programmation et l'utilisation des fonds structurels en France.

Au cours de cette journée, le Bureau d'Information pour la France du Parlement européen a annoncé par ailleurs la tenue prochaine dans chaque région française, d'un forum citoyen regroupant élus lo-

Ils ont dit :

Marchés publics :

Dans un arrêt du 10 février 2010, le conseil d'Etat a annulé les dispositions du décret du 19 décembre 2008, relevant de 4.000 à 20.000 euros le seuil en deçà duquel un marché public peut être passé, sans publicité ni mise en concurrence préalables.

A compter du 1er mai 2010, seuls les marchés de moins de 4.000 euros H.T devraient pouvoir être passés sans publicité ni mise en concurrence préalables des différents prestataires.

Dématérialisation :

Décret n°2008-1334 du 17 décembre 2008

La dématérialisation des marchés publics se traduit par l'utilisation de la voie électronique pour les échanges qui interviennent dans le processus de l'achat public. Depuis le 1er janvier, l'acheteur public peut imposer la transmission électronique des candidatures et des offres (article 56 II 1° du Code des Marchés Publics).

Les achats de plus de 90.000 euros sont soumis à de nouvelles modalités de publicité et de procédure de passation du marché.

Concernant la publicité, l'acheteur, outre les obligations prévues par l'article 40 du Code des Marchés Publics, devra publier l'avis d'appel public à la concurrence sur son profil acheteur et les documents de la consultation.

Le profil acheteur, c'est un site, généralement appelé plateforme, accessible en ligne, via le réseau internet, elle offre les fonctionnalités nécessaires à la dématérialisation des procédures : information des candidats et réception des candidatures et des offres.

L'acheteur doit indiquer le mode de transmission qu'il retient dans l'avis d'appel à concurrence ou dans la lettre de consultation (article 56 II 2° alinéa du Code des Marchés Publics). Enfin, pour les achats de fournitures, de matériels informatiques et de services informatiques, l'entreprise doit transmettre par voie électronique les candidatures et les offres, depuis le 01/01/10 (article 56 II 2° alinéa du Code des Marchés Publics).

caux, chefs d'entreprises, milieu socio-économiques et d'éducation populaire, sur le rôle et les travaux du Parlement européen. En Midi-Pyrénées, ce forum aura lieu le 3 juin 2010 à Toulouse.

Les journées Bruxelloises, les 8 et 9 février derniers, ont permis à la commission «Europe» d'appréhender, d'une part, les autres facettes de l'architecture institutionnelle communautaire, et, d'autre part, les relais français sur place.

- Reçue par différents services de la Commission Européenne, la délégation de l'AMF a pu débattre des enjeux environnementaux à travers le Pacte européen des Maires, concrétisant l'engagement d'élus locaux à lutter contre le réchauffement climatique, ou encore de la politique communautaire de citoyenneté. La visite au Comité des Régions a souligné l'importance, trop souvent ignorée, de cet organe composé de représentants des autorités régionales et locales

d'Europe, certes consultatif, mais dont les avis concernent des domaines aussi sensibles pour nos territoires que la politique régionale, l'environnement, l'éducation et les transports.

- Les réceptions à la Maison Européenne des Pouvoirs Locaux Français, ainsi qu'à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, ont enfin permis d'appréhender la réalité du travail au quotidien pour faire valoir, pour la première, nos intérêts locaux à travers une présence forte des associations d'élus locaux français dans la capitale européenne et pour défendre, pour la seconde, nos positions nationales face aux autorités communautaires.

Forte des représentants de ses associations départementales, l'AMF, à travers sa commission «Europe» entend ainsi, à l'image de son action au niveau national, être un partenaire loyal mais exigeant des institutions européennes.

Fiscalité

La 1ère loi de finances rectificative pour 2009, a institué le dispositif de versement anticipé du FCTVA.

Ce dispositif concerne les collectivités qui se sont engagées, dans une convention signée avec le Préfet, à ce que leurs dépenses d'investissement de 2009 soient supérieures à un montant de référence.

Les collectivités ayant signé une convention ont perçu en 2009, l'attribution du FCTVA correspondant aux dépenses de 2008 en plus de celles de 2007.

Au cours du 1er trimestre 2010, les préfetures ont donc apprécié pour chaque collectivité signataire, si l'engagement a été respecté ou non. En effet, dans le cas où le contrôle effectué a attesté que les dépenses 2009 étaient supérieures au montant de référence, les collectivités concernées continueront de percevoir le FCTVA l'année qui suit la réalisation des dépenses.

Toutefois, les conditions d'application de la mesure ont suscité de nombreuses réactions de la part des collectivités. En effet, en raison de contraintes souvent indépendantes de leur volonté, des collectivités signataires n'ont pas pu être en capacité de mandater la totalité des dépenses d'investissement prévues avant la fin 2009.

De ce fait, la Loi de Finances pour 2010 a introduit deux nouvelles mesures venant aménager le dispositif initial.

Dans un premier temps, l'article 42 de la Loi de Finances pour 2010

élargit le périmètre des dépenses prises en compte, pour mesurer si l'engagement a été respecté. Cela concerne en fait, les restes à réaliser de dépenses d'équipement, résultant d'un engagement juridique exprès du bénéficiaire, intervenu entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009.

En second lieu, l'article 44 de la Loi de Finances pour 2010 reconduit pour cette année le dispositif, pour les collectivités qui n'avaient pas signé de convention l'année précédente.

La procédure à adopter est similaire à celle définie en 2009, à savoir :

- la convention doit être signée avant le 15 mai 2010.
- le montant de référence doit correspondre à la moyenne des dépenses d'équipement de 2005 à 2008.
- les collectivités doivent s'engager à augmenter leurs dépenses réelles d'équipement en 2010 par rapport à leur montant de référence.

Si au cours du printemps 2011, l'engagement a bien été tenu, alors le versement anticipé sera pérennisé. Ceci étant, il convient de bien préciser que ce nouveau dispositif pour 2010, ne s'adresse uniquement qu'aux collectivités n'ayant pas signé de convention en 2009.

De plus, au titre de l'exercice 2010, le périmètre des dépenses à prendre en compte est limité aux seules dépenses réelles d'équipement constatées, à savoir celles qui ont été mandatées.

Extraits du compte rendu du conseil d'administration du 23 mars 2010

Bilan 2009 et budget 2011

ils sont approuvés à l'unanimité.

Les comptes rendus des commissions

- Commission communication

le conseil d'administration donne son accord pour que l'association s'implique dans la dématérialisation des actes et pour que les séances de formation organisées par notre association soient ouvertes à tous les élus de Midi-Pyrénées.

- Présence Postale

Projet de courrier cosigné par Thierry Carcenac et Sylvain Fernandez à Monsieur François Thez Directeur de la Poste.

Il est convenu d'adresser une copie de ce courrier à tous les maires du Département en leur demandant de surseoir aux négociations qu'ils auraient pu entreprendre pour le compte de leur commune avec la Poste, dans l'attente du résultat des négociations qui sont actuellement en cours.

- Commission formation

Le programme de la prochaine saison est approuvé.

Il est question du déplacement en Grèce qui s'effectuera du 3 au 7 octobre prochain selon le programme qui est présenté par Frédéric Martinez et qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

- Commission Politiques Territoriales et commission juridique

Laurent Gros rend compte de la réunion qui s'est tenue le 18 mars dernier, qui a réuni ces deux commissions sur le thème de la gestion de l'eau et qui doit déboucher sur des séances de formation.

- Biodiversité

Une journée consacrée au thème de la Biodiversité aux côtés des services de l'Etat et du Conseil Général. Elle aura probablement lieu à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre prochain.

Compte rendu du conseil d'administration du 26 avril 2010

Cette séance du Conseil d'administration a exclusivement été consacrée à la présentation de la SEM 81 par Thierry Carcenac Président du Conseil Général du Tarn et de la SEM 81, et par Philippe Quillet directeur. Ce dernier s'est attaché à expliquer aux élus quels sont les différents niveaux d'intervention de cette société d'économie mixte pour le développement et l'aménagement du Tarn, depuis le 1er niveau qui consiste à évaluer

dans les grandes lignes la faisabilité et la viabilité d'un projet, jusqu'à la concession d'aménagement d'une ZAC par exemple, en passant par la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Les documents de présentation remis à cette occasion aux membres présents du Conseil d'Administration, sont tous consultables sur le site de notre association, dans la base documentaire. Pour plus de renseignements : www.sem81.com ou 05 63 47 04 58

Cartographie du SDIS 81

La rapidité d'arrivée des sapeurs-pompiers sur les lieux d'une intervention dépend pour une très large part de leur capacité à localiser le sinistre le plus vite et le plus précisément possible. Pour ce faire, en cas d'appel au n° 18 ou 112, le centre de traitement de l'alerte du SDIS du Tarn dispose d'un Système d'Information Géographique (SIG), outil informatique puissant, permettant de sélectionner une adresse parmi les 70.000 toponymes recensés sur les 323 communes du département. Ces toponymes (noms de voies ou de lieux-dits) ont été obtenus soit par des partenariats (IGN, services fiscaux, communes ou intercommunalités...), soit par des relevés réalisés sur le terrain par les sapeurs-pompiers.

Le SIG sert également à établir les plans mis à disposition des centres d'incendie et de secours du Tarn.

Pour les sapeurs-pompiers, il est indispensable d'actualiser continuellement ces données afin de pouvoir garantir en permanence l'exacte localisation des appels et l'acheminement rapide des secours. A cet égard, les élus locaux peuvent apporter une aide précieuse au SDIS par leur connaissance du terrain. Cette aide peut se traduire par :

- l'information systématique du SDIS lors de l'attribution ou le changement du nom d'une voie de la commune, la modification d'un sens de circulation,
- la transmission de plans touristiques lors de leur mise à jour périodique.

Ces informations sont à adresser par courrier à l'Etat-major du SDIS, Service prévision - 15 rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09, ou par mél : prevision.etat-major@sdis81.fr

Brèves :

La diversité du vivant, levier de développement dans les territoires Tarnais ?

En quoi la diversité du vivant est-elle importante ? Quelles réalités recouvre-t-elle dans le Tarn ? Comment la biodiversité peut-elle devenir un levier d'amélioration de la qualité et de la compétitivité des territoires ? Comment et par quels moyens, les élus tarnais peuvent-ils prendre en charge le vivant pour servir le développement de leurs territoires et se l'approprier ?

Des réponses simples et concrètes à ces questions d'actualité seront apportées lors de la journée de rencontres autour de la biodiversité organisée à l'automne 2010 par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn, le Conseil Général du Tarn et la Direction Départementale des Territoires. Cette journée s'adresse plus particulièrement aux élus et à leurs proches collaborateurs et permettra, autour de témoignages d'expériences innovantes, de préciser en quoi la biodiversité peut devenir facteur de projets et de développement durable des territoires tarnais.

La lutte contre l'érosion dans le Tarn

L'érosion des sols est très ancienne. Elle pouvait déjà être importante au Néolithique. Aujourd'hui, on en parle plus souvent pour diverses raisons : fragilisation des sols, orages plus violents (par suite, sans doute du réchauffement climatique), modifications du milieu. Les agriculteurs s'en préoccupent de plus en plus pour protéger leurs sols, mais aussi pour protéger l'environnement (qualité des eaux, coulées d'eau boueuse).

L'objectif principal est de rendre les sols plus vivants pour qu'ils puissent absorber de gros orages, et non pas 1 mm/jour. Pour cela de nombreuses techniques sont préconisées, dont l'arrêt des labours et la mise en place de couverts végétaux. L'aménagement du milieu est aussi important : haies, enherbement des bords des chemins et des parcelles agricoles, maintien des herbes et arbustes sur les talus, ... Ces changements d'habitudes posent parfois des problèmes : nouvelles techniques à maîtriser, risques ponctuels de pertes de rendement, manque de matériel adéquat, surcoûts, difficultés spécifiques des terres argileuses, ... Globalement, cette lutte contre l'érosion est plutôt bénéfique : diminution des charges (gasoil, ...), maintien des rendements agricoles, augmentation de la biodiversité et de la qualité des eaux, réduction des dégâts par les eaux de ruissellement. Une brochure illustrée par des exemples et des photos peut vous être envoyée gracieusement par la Chambre d'agriculture du Tarn. Elle est disponible sur le site agritarn.fr

Chronique juridique

L'arrêt du conseil d'Etat du 30 décembre 2009

Rendu à propos de l'avis émis par le Conseil Général du Gers sur les cultures OGM, cette décision a donné l'occasion à la haute juridiction de rappeler qu'une collectivité locale peut légitimement, dans le cadre d'un vœu exprimé dans une délibération, prendre une position politique. Se trouve donc réaffirmée la clause de compétence générale des collectivités locales, et par conséquent des communes,

Contrôle de légalité allégé depuis le 1er janvier 2010 :

Ordonnance n° 2009-1401 du 17/11/09 portant simplification de l'exercice du contrôle de légalité, JO du 18/11/09, p 19913

Certains actes ne sont plus obligatoirement soumis au contrôle de légalité :

- les délibérations des communes relatives aux tarifs des droits de voirie et de stationnement, au classement, au déclassement, à l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, à l'ouverture, au redressement et à l'élargissement des voies communales ;
- les délibérations relatives aux taux de promotion pour l'avance-

ment de grade des fonctionnaires, à l'affiliation ou à la désaffiliation aux centres de gestion ainsi qu'aux conventions portant sur les missions supplémentaires à caractère facultatif confiées aux centres de gestion ;

- les actes individuels d'avancement de grade ;

- les actes individuels de mise à la retraite d'office ;

- les actes individuels de révocation des fonctionnaires.

E-administration

Plateforme « Service d'Information Publique » - SIP Midi-Pyrénées

Afin d'améliorer la qualité des services publics en ligne, la Région va mettre à votre disposition une plateforme de services SIPMIP. Elle est gratuite et directement intégrée sur votre site internet.

Elle permet notamment d'offrir un guichet unique d'informations à disposition 24h/24 pour vos administrés.

Vous aurez la possibilité de mettre en place de nombreuses procédures en ligne telles que :

- o demande d'extrait d'acte de nais-

Dématérialisation des ACTES

Notre association vous propose un nouveau service qui vous permettra de dématérialiser vos actes.

Ce service sera mis en place à partir du mois de septembre. Vous recevrez un courrier afin de vous expliquer la démarche à suivre pour vous inscrire. Il vous donnera éga-

sance, de mariage, de décès, o demande d'intervention des services municipaux, o Demande d'autorisation temporaire de débit de boissons,...

Vous aurez accès à cette plateforme à partir du mois de juin 2010, vous serez informés par le biais du Conseil Régional.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Patricia Rabion au 05 63 60 16 47 ou patricia.rabion@maires81.asso.fr

lement de plus amples informations notamment à propos du coût. Pour plus de renseignements contactez Mme Patricia Rabion, responsable du service TIC, par téléphone au 05.63.60.16.47 ou par courriel : patricia.rabion@maires81.asso.fr

Internet : www.maires81.asso.fr

Nouveautés :

- Guide sur l'élaboration du PAVE
- Déclaration des indemnités de fonction dans les revenus 2009
- Information sur le collectif Handicap 81

Rappel des codes d'accès

Nom d'utilisateur : adm81

Mot de passe : adm81-2004

Fréquentation :

Janvier 2010 : 2742 visiteurs

Mars 2010 : 2915 visiteurs

Brèves

Formation 2010

Le calendrier pour la saison 2010-2011 est en cours d'élaboration. Vous recevrez dès la rentrée de septembre la plaquette annonçant les dates, thèmes et lieux retenus.

Cette nouvelle saison débutera fin septembre et vous proposera entre autres thèmes : les autorisations d'urbanisme, la réforme des collectivités territoriales ou encore l'organisation des séances du conseil municipal.

Voyage en Grèce

Notre dernier conseil d'administration a validé le projet d'organisation d'un déplacement d'élus en Grèce du 3 au 7 octobre prochain. Le programme associera la découverte du pays à la rencontre d'élus et partenaires socio-professionnels.

Tous les maires du département ont reçu le dossier d'inscription. Vous pouvez donc vous renseigner et retrouver toutes les informations utiles sur notre site internet. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Frédéric Martinez au 05 63 60 16 37.

Amicale des anciens Maires

Le Bureau de l'Amicale des Anciens Maires s'est réuni le 16 mars dernier afin de voir quelles activités pouvaient être proposées à l'ensemble des Anciens Maires.

Pour cette année, une sortie à Albi (visite de la Cathédrale, du Musée Toulouse Lautrec et une promenade en Gabarre) est prévue le 21 juin prochain. Pour la fin de l'année, nous prévoyons un déplacement de 4 jours en Alsace, du 13 au 16 décembre 2010, afin de visiter le Parlement Européen et de découvrir les marchés de Noël Alsaciens.

La cotisation pour adhérer à l'Amicale est fixée pour l'année 2010, à 20 euros. Pour tout contact : Anne-Marie Vidal 05.63.60.16.35

NB

Retrouvez le compte rendu de l'Assemblée Générale de Villeneuve sur Vère du 26 septembre 2009 sur notre site, en vue de son approbation lors de la prochaine Assemblée Générale le 3 juillet 2010 à Graulhet.

- « L'Elu Tarnais : Bulletin interne de liaison de l'association des maires et des élus locaux du Tarn » -

« Maison des communes » - 188, rue de Jarlard - 81000 Albi

☎ 05 63 60 16 30 - 📠 05 63 60 16 31 - ✉ contact@maires81.asso.fr - ISSN 1639-2566